

PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

6
B
N° 67

PUBLIER IMMÉDIATEMENT

MARDI, LE 16 OCTOBRE 1962.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Howard Green, annonce aujourd'hui la conclusion d'un accord qui modifie le régime des visas existant entre Saint-Marin et le Canada. Un échange de notes entre M. Federico Bigi, ministre des Affaires étrangères de Saint-Marin, et le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a été effectué aujourd'hui au nom des deux gouvernements par M. Raymond Lette, consul général de Saint-Marin à Montréal, et M. D.M. Cornett, chef de la division consulaire du ministère des Affaires extérieures. L'accord entre en vigueur le 15 novembre 1962.

Aux termes du nouvel accord, les citoyens canadiens titulaires de passeports valides peuvent visiter Saint-Marin sans obtenir de visa si la durée de leur séjour ne dépasse pas trois mois consécutifs. Les citoyens de Saint-Marin qui ont l'intention de visiter le Canada et possèdent un passeport valide recevront gratuitement un visa pour entrées multiples. Ces visas seront valides pour un nombre illimité d'entrées au Canada au cours d'une période de douze mois.